



# Fiche de Données de sécurité

selon le règlement n° 1907/2006/CE

■ BASF Group

Page 1/5

Date/révisée: 14.12.2010

Version: 4

Dénomination commerciale: Wolmanit® CX-10-2

## 1 Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise

Dénomination commerciale: **Wolmanit® CX-10-2**

Utilisation: Produit de protection du bois

Fabricant/fournisseur: Dr. Wolman GmbH, Postfach 1160, 76545 Sinzheim, Deutschland  
Tel. +49 7221 800-0, Fax +49 7221 800-210  
e-mail: product-safety-wolman@wolman.de

Numéro de téléphone d'appel d'urgence: Département sécurité produit Tel. +49 7221 800-0 +49 7221 / 800 -234

## 2 Identification des dangers

Effet principal



C - Corrosif



N - Dangereux pour l'environnement

Dangers essentiels pour l'homme et pour l'environnement:

R 22 Nocif en cas d'ingestion

R 34 Provoque des brûlures

R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

## 3 Composition/informations sur les composants

Nature chimique: Produit de protection du bois à base de composés du cuivre et du bore

Contient

Numéro CAS	Dénomination	%	Classification	Phrases-R
312600-89-8	Bis-(N-Cyclohexyldiazoniumdioxo)-cuivre	2,0	Xn, N	22 - 41 - 50/53
12069-69-1	Carbonate de cuivre	16,8	Xn, N	20/22 - 50/53
10043-35-3	Acide borique	4,9	T	60 - 61
141-43-5	2-Aminoéthanol	25-45	C	20/21/22 - 34

## 4 Premiers secours

Mesures générales: Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé

après inhalation: Repos, air frais

après contact avec la peau: Laver immédiatement à grande eau

après contact avec les yeux: Laver immédiatement et abondamment (15 minutes) avec de l'eau et consulter un spécialiste

après ingestion: Rincer la bouche avec de l'eau - Consulter un médecin

## 5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés: Eau, mousse, poudre, extincteur à poudre

Moyens d'extinction à ne pas utiliser: —

Équipement de protection spécial: Aucune mesure particulière

Date/révisée: 14.12.2010

Version: 4

Page 2/5

Dénomination commerciale: Wolmanit® CX-10-2

## 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

<b>Précautions individuelles:</b>	Veillez à une ventilation suffisante
<b>Précautions pour la protection de l'environnement:</b>	Eviter toute pénétration dans les canalisations et dans de sol
<b>Méthodes de nettoyage:</b>	Ramasser avec un matériau absorbant (sable ou sciure)

## 7 Manipulation et stockage

**Manipulation:**  
Respecter les précautions habituelles liées à la manipulation des produits chimiques. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation.

**Stockage:**  
Conserver le produit dans les emballages d'origine. Conserver hors de portée des enfants. Ne pas mettre en contact avec les acides ou les substances pouvant former des acides. Veillez à une ventilation suffisante du lieu de travail et de stockage.

## 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

**Mesures d'ordre technique: (voir paragraphe 7)**

**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

2-aminoéthanol : VME 8 mg/m<sup>3</sup> ; 3 ppm (VLEP-INRS)

**Équipement de protection individuelle**

**Protection respiratoire:** Protection respiratoire en d'aération insuffisante

**Protection des mains:** Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), chlorure de polyvinyle (0,7 mm), entre autres.

**Protection des yeux:** Lunettes de sécurité à protection intégrale (EN 166)

**Vêtements de protection:** Choisir le moyen de protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (DIN-EN 465)

**Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les précautions habituelles liées à la manipulation des produits chimiques

## 9 Propriétés physiques et chimiques

<b>Etat physique:</b>	liquide
<b>Couleur:</b>	bleu
<b>Odeur:</b>	très légère, caractéristique
<b>Température de solidification :</b>	environ 0 °C
<b>Point/intervalle d'ébullition:</b>	> 100 °C
<b>Point d'éclair:</b>	non applicable
<b>Température d'auto-inflammation :</b>	> 400 °C
<b>Risque d'explosion :</b>	aucun propriété explosive
<b>Densité:</b>	1,27 g/cm <sup>3</sup> environ à 20 °C
<b>pH</b>	9,7 environ à 20 g/l H <sub>2</sub> O à 20 °C
<b>Solubilité dans l'eau ;</b>	miscible à l'eau en toutes proportions

Date/révisée: 14.12.2010

Version: 4

Page 3/5

Dénomination commerciale: Wolmanit® CX-10-2

## 10 Stabilité et réactivité

**Conditions à éviter:** Décomposition thermique > 250 °C

**Matières à éviter:** —

**Produits de décomposition dangereux:** Aucune décomposition en conditions normales d'utilisation

## 11 Informations toxicologiques

### Toxicité aiguë:

DL<sub>50</sub> orale, rat: 500 mg/kg environ

DL<sub>50</sub> dermale, rat: > 2000 mg/kg

Irritation cutanée (lapin): corrosif

Irritation oculaire (lapin): corrosif

### Autres informations:

Les fabricants d'acide borique / de borates signalent que des études animales, portant sur l'ingestion de fortes doses par plusieurs espèces, indiquent que l'acide borique / les borates affectent la reproduction et le développement. Une étude sur l'exposition professionnelle de l'homme à des poussières d'acide borique / de borates n'a démontré aucun effet défavorable sur la reproduction.

## 12 Informations écologiques

### Ecotoxicité

- Toxicité vis-à-vis des poissons: LC<sub>50</sub> (96 h): < 1 mg/l
- Invertébrés aquatiques (Daphnia magna): LC<sub>50</sub> (48 h): < 1 mg/l
- Plantes aquatiques: EC<sub>50</sub> (72 h): < 1 mg/l
- Microorganismes (boue activée): EC<sub>50</sub> (17 h): environ 50 mg/l

### Données sur l'élimination:

Les composés du cuivre peuvent en grande partie être éliminés de l'eau. Dans l'environnement, le bore est transformé en borate naturel.

### Mesures générale:

Respecter les directives relatives à la protection de la nappe phréatique, des eaux de surface, du sol et de l'environnement en général (air et sol). Ne pas déverser dans les eaux sans traitement préalable.

## 13 Considérations relatives à l'élimination

**Substance ou préparation:** Les déchets et restes doivent être mis en décharge agréée ou incinérés conformément à la législation en vigueur.

**Recommandations:**

**Emballages contaminés:** Les emballages doivent être soigneusement vidés et rincés. Ils peuvent être recyclés ou rendus au fabricant.

**Recommandations:**

**14 Informations relatives au transport** \***Voies terrestres ADR/RID et GGVS/GGVE (international/national):**

**Classe:** 8  
**Numéro-UN:** 1760  
**Nom de la matière:** LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (ALKYLAMINE, CARBONATE DE CUIVRE)  
**Emballage:** II

**Voies maritimes IMDG/GGVSee:**

**Classe:** 8  
**Numéro-UN:** 1760  
**Désignation technique:** CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (ALKYLAMINE, COPPER CARBONATE)  
**Emballage:** II  
**Polluant marin:** yes  
**Numéro EMS:** F-A, S-B  
**Numéro MFAG:** 760

**Voies aériennes ICAO-TI et IATA-DGR:**

**Classe:** 8  
**Numéro-UN:** 1760  
**Désignation technique:** CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (ALKYLAMINE, COPPER CARBONATE)  
**Emballage:** II

**15 Informations relatives à la réglementation****Réglementation communautaire:**

C – Corrosif  
 N – Dangereux pour l'environnement

R 22 Nocif en cas d'ingestion  
 R 34 Provoque des brûlures  
 R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

S 2 Conserver hors de portée des enfants  
 S 13 Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux  
 S 20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation  
 S 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste  
 S 28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau  
 S 45 En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

**Dispositions nationales:** \_\_\_\_\_

Date/révisée: 14.12.2010

Page 5/5

Version: 4

Dénomination commerciale: Wolmanit® CX-10-2

## 16 Autres informations

Texte intégral des phrases-R citées au chapitre 3:

- R 20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
- R 20/22 Nocif par inhalation et par ingestion
- R 22 Nocif en cas d'ingestion
- R 34 Provoque des brûlures
- R 41 Risque de lésions oculaires graves
- R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
- R 60 Peut altérer la fertilité
- R 61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant

\* Données modifiées par rapport à la version précédente

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.